

N°1857

du 20
MAI
2025



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

114 RECOMMANDATIONS DE LA CNDH FORMULÉES DE 2019 À 2023 (P.4)

Bilan : un taux de mise en œuvre de 28,95%

PROJET WACA RECIP (P.6)

Renforcement de la résilience des communautés des pêcheurs, mareyeuses et maraîchers des côtes togolaises

MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES (P.4)

Les chiffres du 1^{er} trimestre 2025, selon l'ARCEP

LA VARIOLE DU MPOX AU TOGO

Trois cas déjà confirmés (P.7)

PANEL DES COFACILITATEURS DE LA CRISE À L'EST DE LA RDC

Faure Gnassingbé a foi en l'avenir

EN PLUS...

SÉCURITÉ MARITIME

EXERCICE MARITIME OBANGAME EXPRESS 2025

3 scénarios majeurs testés dans les eaux territoriales togolaises

FAITS DIVERS

HOMICIDE À DJARKPANGA IMPLIQUANT 2 AGENTS DE POLICE

A. Abdou-Sharif et A. K. Ernest arrêtés

STRATÉGIE TOGO DIGITAL 2025

MODERNISATION ET DIGITALISATION DE LA CHAÎNE FONCIÈRE DU TOGO

Le Gouvernement recherche un consultant pour l'étude de faisabilité du projet

SOCIÉTÉ

• **POUR UTILISATION ILLÉGALE DE LOGICIEL** : La SOBEBRA du Bénin condamnée à verser 10 millions FCFA à un développeur togolais

• **ENTRE LIBÉRATION ET JUGEMENT** : Le parcours des femmes violentées qui ont osé quitter leurs bourreaux

• **LOMÉ FACE À UNE URGENCE FUNÉRAIRE** : Suspension des inhumations au cimetière de Yokoè à partir du 31 mai

"C'est avec optimisme et foi en l'avenir du continent que j'ai présidé ce jour à Lomé, en tant que médiateur de l'Union africaine pour la crise à l'Est de la RDC, la première réunion du panel des cofacilitateurs. Ces échanges avec les éminents cofacilitateurs, porteurs d'espoir ont permis d'harmoniser les vues et de poser les bases d'une coordination fluide et inclusive". C'est l'annonce faite sur ces réseaux sociaux par le Président du Conseil du Togo, Faure Gnassingbé, médiateur désigné de l'Union africaine sur le conflit à l'Est de la RDC...



Faure Gnassingbé, le Médiateur de l'UA et Olusegun Obasandjo, facilitateur

Une zone industrielle de pointe, au service de l'industrialisation togolaise

PIA
PLATEFORME INDUSTRIELLE D'ADETIKOPÉ
— TOGO —
www.pia-togo.com



Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- Abonnement: Contacter 93 70 52 94 / 90 05 94 28

VIENT DE PARAÎTRE

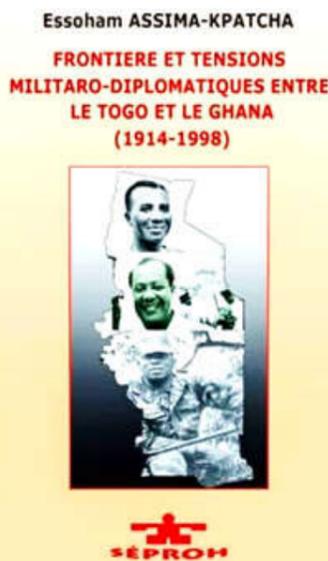
"Frontière et tensions militaro-diplomatiques entre le Togo et le Ghana (1914-1998)" du Prof. Esoham Assima-Kpatcha

Le vendredi 09 mai dernier, le Prof Esoham Assima-Kpatcha a procédé à la dédicace de son nouveau livre d'histoire intitulé : "Frontière et tensions militaro-diplomatiques entre le Togo et le Ghana (1914-1998)". C'était à l'institut Confucius de l'Université de Lomé devant la communauté universitaire, plusieurs invités de marque dont le Prof. Octave Nicoué Broohm, ancien ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, modérateur des débats, et des gens de la presse.

Esoham Assima-Kpatcha est historien, professeur titulaire des universités, en service à la Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société de l'Université de Lomé. Responsable du Groupe de recherche sur l'histoire des économies et des sociétés africaines (GRHESA) de la même université, il est spécialiste d'histoire sociale et culturelle des mondes négro-africains. A ses heures perdues, il écrit des romans et s'essaie à la peinture à la gouache.

"Quelle est la portée historique et sociologique de votre nouvel ouvrage?", a-t-on demandé au Prof. Sa réponse a été sans ambages : "Il s'agit surtout d'une portée historique. Cet ouvrage permet de reconstituer et de mettre à la portée du public l'histoire des relations tumultueuses entre le Togo et le Ghana." Il a tenu les propos identiques lors de la dédicace du livre : "J'ai voulu faire connaître à la jeune génération l'histoire tumultueuse des relations entre le Togo et le Ghana." La raison de cette décision est d'autant plus légitime que l'importance que cela revêt de creuser des relations difficiles entre deux pays limitrophes avec des peuples liés depuis leurs racines. La réflexion a été encore précipitée, sinon poussée par la tentative de proclamation de l'indépendance de la Volta region par les activistes de la Homeland study group foundation, une organisation de séparatistes ghanéens vivant dans l'ex-Togo britannique.

Pour y parvenir, l'auteur a procédé par une méthodologie ayant consisté à la conceptualisation et la démarche à suivre; la collecte des données ainsi que de la documentation et la rédaction de l'ouvrage. "Comment est-on passé des difficultés de transmission d'une frontière coloniale à une situation de tensions exacerbées entre deux États africains indépendants?" a été la principale question à laquelle il faut trouver une réponse. Frontières et tensions militaro-diplomatiques entre le Togo et le Ghana (1914-1998) s'impose par la précision dans les faits depuis les premières frontières du Togoland, une colonie allemande, accep-



tées malgré elles par les populations à partir de la première guerre mondiale et qui a subi un morcellement par les forces anglo-françaises.

"Ce morcellement a été à l'origine des aspirations nationalistes ayant réclamé le remembrement de cette entité dès les années 1940. Le processus de décolonisation des années 1950 a aggravé ces revendications, dans un contexte où le leader ghanéen Kwame Nkrumah, soucieux de constituer les "États-Unis d'Afrique", a ourdi et réalisé l'absorption de la portion occidentale de l'ancienne colonie allemande par le Ghana. Ainsi, a été allumée la mèche de la discorde entre les dirigeants togolais et ghanéens, qui se sont retrouvés au cœur d'intenses activités subversives, alimentant les tensions militaires et diplomatiques.

Le Togo et le Ghana, pris dans l'engrenage de la confrontation durant les décennies 1960, 1970 et 1980, ont subi, pour le premier, des tentatives de putschs des "mercenaires" et des "assaillants", ainsi que des "terroristes"; et pour le second, des soutiens aux mouvements sécessionnistes. Les deux États semblaient irréconciliables. Pourtant, dans l'ambiance des années 1990, où le dissension était au paroxysme, l'apaisement des antagonis-

mes entre les deux pays a retenti comme la fin brutale d'une bataille acharnée." a-t-on résumé à la fin du livre.

En clair, 1914 a été retenu comme l'année de l'occupation du Togo allemand par les troupes anglo-françaises ayant conduit à l'existence de deux Togo, l'un français et l'autre britannique, le début de l'exacerbation des relations frontalières difficiles. La conséquence directe est la stridence des tensions diplomatiques entre les deux pays. L'année 1998 sera celle

de la décripation quand Feu Général Ganssingbé Eyadéma a rencontré son homologue ghanéen, Feu John Jerry Rawlings à Accra.

Dans un contexte contemporain, comprendre tous les contours des relations entre le Togo et le Ghana permet d'en mesurer la portée et appréhender le rôle des chercheurs pour une paix durable dans la sous-région et sur l'ensemble du continent. Ce livre du Prof. Assima-Kpatcha est donc recommandé pour tous.

CINEMA

"Princes et Princesses", ce 21 mai à l'Ift



"Princes et Princesses", un film en projection à l'Institut français du Togo, Ift, ce 21 mai à partir de 15h30. Il est une adaptation des contes de Michel Ocelot par M. Bemba-Debert Legrand, ex-danseur de rue né au Congo, grandi à Meaux et devenu comédien, chorégraphe et réalisateur qui, en 2007, incarna Kirikou dans la comédie Kirikou et Karaba.

Suite de six contes en théâtre d'ombre. Deux enfants curieux se retrouvent tous les soirs dans un cinéma désaffecté et, avec l'aide d'un vieux technicien, ils inventent et se déguisent puis vivent des histoires dont ils sont les héros : "la Princesse des diamants"; "le Garçon des figues"; "la Sorcière"; "le Manteau de la vieille dame"; "la Reine cruelle"; "Princes et princesses". De merveilleuses histoires où se croisent des fées, des reines, des princes et des princesses. La troupe de comédiens, musiciens, danseurs et chanteurs donne vie en quatre tableaux faits de jeux d'ombres chinoises et de lumière, à d'envoûtants contes africain, japonais, égyptien et perse. En Afrique, une bergère doit danser pour sauver son berger ensorcelé par une fée amoureuse. Au Japon, un voleur maladroit se fait berner par une vieille dame vigoureuse. En Perse, un garçon va devoir rassembler tous les bijoux possibles pour conquérir une princesse.

DIVERS

1^{ère} personnalité d'Afrique noire à faire la couverture du prestigieux magazine Rolling Stone : l'artiste nigérian REMA

Le phénomène musical nigérian Rema continue d'écrire l'histoire. L'artiste, déjà internationalement reconnu pour son influence dans l'essor de l'Afrobeats, vient de franchir une nouvelle étape dans sa carrière en devenant la première personnalité d'Afrique noire à faire la couverture du prestigieux magazine Rolling Stone. Un exploit qui témoigne de l'impact grandissant de la musique nigériane sur la scène internationale.

De son vrai nom Divine Ikubor, Rema s'est imposé comme l'un des artistes les plus influents de sa génération. Depuis son explosion sur la scène musicale avec «Dumebi» en 2019, il n'a cessé de repousser les limites de l'Afrobeats, un genre qui séduit désormais un public bien au-delà des frontières africaines. Avec des tubes planétaires comme «Calm Down», qui a connu un succès retentissant aux

États-Unis et en Europe, il est devenu l'une des figures de proue de cette révolution musicale. La présence de Rema en couverture de Rolling Stone n'est pas anodine. Ce magazine, référence incontournable de l'industrie musicale, célèbre ainsi l'essor fulgurant de l'Afrobeats, qui s'impose comme un phénomène global. Ce choix illustre également le rôle central du Nigéria dans cette expansion, avec des

artistes comme Burna Boy, Wizkid ou Tems qui contribuent à redéfinir les standards de la musique populaire mondiale. En mettant Rema à l'honneur, Rolling Stone reconnaît non seulement son ascension fulgurante, mais aussi l'influence grandissante des sonorités africaines sur l'industrie musicale. Un signal fort qui confirme que l'Afrobeats n'est plus un simple courant musical régional, mais une force incontournable qui façonne le son de demain. Au-delà de sa musique, Rema incarne une nouvelle génération d'artistes africains audacieux et ambitieux.

Son style unique, mêlant rythmes traditionnels, sonorités futuristes et une signature vocale envoûtante, séduit un public toujours plus large. L'artiste ne cache pas ses ambitions, il veut propulser l'Afrobeats au plus haut niveau, tout en



restant fidèle à ses racines. Dans son entretien avec Rolling Stone, il revient sur son parcours, ses inspirations et sa vision d'un genre musical en perpétuelle évolution.

Avec lanouvelletribune.info

NÉCROLOGIE

Daniel Bilalian, journaliste et présentateur audiovisuel français s'en est allé à 78 ans

Daniel Bilalian est un journaliste et présentateur audiovisuel français, né le 10 avril 1947 à Paris 9e et mort le 14 mai 2025 à Neuilly-sur-Seine. Il débute sur la deuxième chaîne de l'ORTF dans les années 1970 et présente le journal télévisé sur Antenne 2 puis France 2 dans les années 1980, 1990, et 2000. Il est ensuite directeur des sports de France Télévisions de 2005 à 2016.

Après des études de droit, il devient journaliste à L'Union de Reims. À partir de 1971, il est correspondant régional pour l'ORTF, avant d'intégrer la rédaction nationale d'Antenne 2 où il sera notamment Grand reporter avant de présenter Antenne 2 midi. Il présente quelques journaux en 1976.

Il présente le journal de 13 heures de 1979 à 1981 puis il revient à Antenne 2 midi en 1982 avant de passer au 20 heures en alternance avec Christine Ockrent. Il est remplacé au bout de quelques mois par Claude Sérillon. Après deux ans d'absence aux journaux de la chaîne, il revient en 1987 pour présenter les journaux du week-

end jusqu'en 1990.

Par ailleurs, il était présentateur de Stars à la barre puis des Dossiers de l'écran - devenu Mardi Soir - avant d'être évincé en 1991, après un débat sur l'extrême droite en France.

Il retourne à la présentation des journaux sur France 2 en 1994, au 13 heures en remplacement d'Henri Sannier parti pour le Soir 3. En septembre 1995, il devient présentateur du 20 heures en alternance avec Bruno Masure. Après le départ de ce dernier à la rentrée 1997, il présente les journaux de la semaine alors que Béatrice Schönberg présente ceux du week-end. Il est remplacé par Claude Sérillon en août 1998. Après avoir été mis au placard, il revient une nouvelle fois au 13 heures en septembre 2001 jusqu'en juillet 2004. Il est longtemps présentateur des opérations spéciales.

En juillet 2004, il est nommé directeur des sports de France Télévisions. Dès 2005, l'éviction de Pierre Salviac secoue la rubrique rugby du service des sports, puis en 2009 celle de son successeur Jean Abeilhou. En janvier



2010, les journalistes sportifs de la rédaction mettent en cause le changement de ligne éditoriale et des méthodes de management jugées dangereuses. En avril 2010, ils votent majoritairement la défiance contre lui, dénonçant son management et lui reprochant de ne pas s'occuper de la

gestion quotidienne de la rédaction. En 2016, il prend sa retraite. Laurent-Éric Le Lay lui succède au poste de directeur des sports du groupe France Télévision. Daniel Bilalian est mort le mercredi 14 mai 2025, à l'âge de 78 ans, d'une maladie, à son domicile de Neuilly-sur-Seine (France).

L'UNION
Pour le Patrie

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D. Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

PANEL DES COFACILITEURS DE LA CRISE À L'EST DE LA RDC

Faure Gnassingbé a foi en l'avenir

"C'est avec optimisme et foi en l'avenir du continent que j'ai présidé ce jour à Lomé, en tant que médiateur de l'Union africaine pour la crise à l'Est de la RDC, la première réunion du panel des cofacilitateurs. Ces échanges avec les éminents cofacilitateurs, porteurs d'espoir ont permis d'harmoniser les vues et de poser les bases d'une coordination fluide et inclusive". C'est l'annonce faite sur ces réseaux sociaux par le Président du Conseil du Togo, Faure Gnassingbé, médiateur désigné de l'Union africaine sur le conflit à l'Est de la RDC.

Eric J.

Le dirigeant togolais a salué le soutien affirmé des partenaires et contributeurs internationaux notamment les Etats-Unis et l'ONU dont l'engagement aux côtés des initiatives africaines confirme la pertinence et la maturité de la démarche enclenchée pour le retour de la paix à l'Est de la République Démocratique du Congo. La réunion de Lomé, a rassemblé plusieurs cofacilitateurs de haut niveau autour du président du Conseil togolais, Faure Gnassingbé, médiateur principal de l'union africaine. Il s'agit d'Olusegun Obasanjo, ancien président du Nigeria, Uhuru Muigai Kenyatta, ancien président du Kenya, Catherine Samba-Panza, ancienne présidente de la transition en Centrafrique ; Sahle-Work Zewde, ancienne présidente de l'Éthiopie et diplomate chevronnée.

Selon des sources proches du médiateur togolais, Il était question pour ces cofacilitateurs de préparer

le terrain pour d'éventuelles discussions directes entre les parties congolaise et rwandaise accusée de soutenir les rebelles du M23 qui occupent l'Est de la RDC, notamment dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. « **Elle s'inscrit dans la continuité de réunions ministérielles organisées ces dernières semaines à Doha, au Qatar, qui ont permis de maintenir un canal de communication ouvert malgré les tensions persistantes** », soutient-on. L'objectif immédiat de cette réunion est de renforcer la mise en œuvre de la feuille de route pour la désescalade, adoptée sous l'égide de l'Union africaine. Celle-ci prévoit notamment un retrait progressif des groupes armés, la réactivation des mécanismes conjoints de surveillance des frontières, ainsi qu'un engagement diplomatique soutenu entre les États concernés.

Un communiqué de la Présidence du Togo relève que le Médiateur et le Panel des Facilitateurs ont insisté

sur la nécessité d'articuler de manière cohérente les actions des Facilitateurs et celles du Médiateur dans un cadre intégré. « **Les discussions ont permis à leurs Excellences d'harmoniser leurs vues sur la base du principe de fusion des processus de Nairobi et de Luanda et d'une approche unifiée des initiatives africaines. Cela a été l'occasion pour le Médiateur de faire part au Panel de la contribution attendue des Facilitateurs dans le cadre de la médiation de l'UA** », lit-on dans le communiqué.

Il est indiqué que le Médiateur et le Panel des Facilitateurs ont salué les récentes démonstrations de bonne volonté de la part des protagonistes du conflit et leur engagement en faveur des moyens diplomatiques de règlement pacifique du conflit. Ils ont également mis en avant l'importance d'une collaboration renforcée avec les organisations régionales, notamment la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de Développement de



Réunion des cofacilitateurs et le Médiateur de l'UA

l'Afrique Australe (SADC), ainsi qu'avec des partenaires internationaux tels que le Qatar et les États-Unis d'Amérique.

Tout récemment, Faure Gnassingbé a reçu une délégation qatarie conduite par le ministre d'Etat aux Affaires étrangères, Mohammed bin Abdulaziz Al Khulafi dans le cadre de la collaboration avec le Togo dans ses missions diplomatiques en faveur de la paix dans la région des Grands Lacs. « **Nous apprécions et saluons le travail que Son Excellence le Président accomplit en tant que médiateur de l'Union africaine dans le conflit entre le Rwanda et la**

RDC. **Nous travaillons en étroite collaboration avec nos frères au Togo, dans une pleine coordination, pour trouver une solution appropriée et faciliter les pourparlers entre les deux parties en conflit, en espérant parvenir à un accord dans les plus brefs délais** », a déclaré Mohammed bin Abdulaziz Al Khulafi.

En rappel, aussitôt désigné par l'Union africaine, Faure Gnassingbé avait effectué des visites en RDC et au Rwanda où il a rencontré le chef de l'état congolais Félix Tshisekedi et à Kigali avec des discussions primaires avec Paul Kagamé, le Président rwandais. Le 13 avril dernier,

le ministre des affaires étrangères du Togo Robert Dussey, a diffusé un communiqué de l'UA indiquant que Faure Gnassingbé avait été nommé « médiateur de l'Union africaine entre la République démocratique du Congo et la République du Rwanda dans la crise dans l'est de la République démocratique du Congo. « **Faure Essozimna Gnassingbé contribuera activement à la recherche d'une paix durable, à la réconciliation et à la stabilité dans la région des Grands Lacs** », a-t-il ajouté.

MODERNISATION ET DIGITALISATION DE LA CHAÎNE FONCIÈRE DU TOGO

Le Gouvernement recherche un consultant pour l'étude de faisabilité du projet

Eric J.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Togo Digital 2025, le Ministère de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale (MENTD) recherche, à travers un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), un consultant individuel pour la réalisation de l'étude de faisabilité du projet de modernisation et de digitalisation de la chaîne foncière du Togo. « **Ce projet s'inscrit dans une volonté du Gouvernement de moderniser l'administration publique et de faciliter l'accès aux services fonciers à travers des solutions numériques innovantes** », font savoir les autorités.

Dans le cadre de cette mission, le consultant devra : Etudier la faisabilité du projet de modernisation et de digitalisation de la chaîne foncière, sur la base d'un état des lieux de l'existant, et sur la base de projets similaires réalisés dans d'autres pays africains ; Elaborer une cartographie préliminaire des parties prenantes du foncier ; Concevoir un plan d'engagement préliminaire des parties prenantes. Il devra également collecter les informations techniques essentielles ; réaliser l'étude économique et financière (coûts estimatifs du projet, business plan) ; préconiser le phasing géographique du projet ; proposer un calendrier prévisionnel pour le projet et élaborer les termes de référence pour l'appel d'offres du futur projet de modernisation et de digitalisation du foncier.



Selon les termes de référence de cet AMI, les postulants devraient être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 spécialisé en urbanisme, architecture, sciences géographiques, topographie, géomatique ou équivalent et disposer d'au moins vingt (20) ans d'expérience comme expert dans l'appui aux politiques, programmes ou la réalisation de projets portant sur la technologie de l'information ou sur la mise en œuvre de systèmes d'information.

Il doit justifier d'au moins trois (3) missions de conseil en Afrique au cours des cinq (5) dernières années dans le conseil et la gestion de projets de réforme foncière, d'urbanisme de développement urbain ou de planification territoriale, dont au moins une (1) mission concernant l'élaboration de la feuille de route et des termes de référence d'un système d'information (SI) de gestion foncière. D'excellentes compétences en com-

munication et en résolution de conflits, une capacité à aligner diverses parties prenantes et une aptitude avérée au travail en équipe son requises.

Le gouvernement précise que toutes les expériences, missions et formations déclarées dans le CV devront être soutenues par des preuves écrites et tangibles (copies des attestations de travail, copies des diplômes, des certifications ou attestations de formation...). « **Aucune déclaration sans preuve ne sera prise en compte dans le cadre de l'évaluation des manifestations d'intérêt** », martèle l'autorité.

Il est à relever que la volonté et le fort engagement du gouvernement togolais de digitaliser les services publics liés à la gestion foncière entre dans le cadre de l'accélération de la transition numérique du pays, en lien avec la stratégie de modernisation générale l'administration publique Togo Digital 2025. A en croire le Ministère de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale (MENTD) qui est chargé de sa mise en œuvre, cette stratégie repose sur trois (03) axes majeurs : inclure tous les citoyens dans la société et l'économie, digitaliser les services publics et sociaux, et accélérer la transformation de l'économie pour faire du Togo un hub digital.

En rappel, dans le cadre de la réforme de la gouvernance foncière, le gouvernement a adopté depuis 2022 des règles applicables aux livres fonciers et registres électroni-

ques.

Le texte devrait permettre de moderniser le système national de conservation foncière par le biais de la digitalisation. En effet, le livre foncier électronique se présente sous la

forme d'un système de gestion automatisé de données numériques, destiné à l'immatriculation des immeubles et la publicité des droits réels immobiliers. Les registres fonciers électroniques sont quant à eux des registres

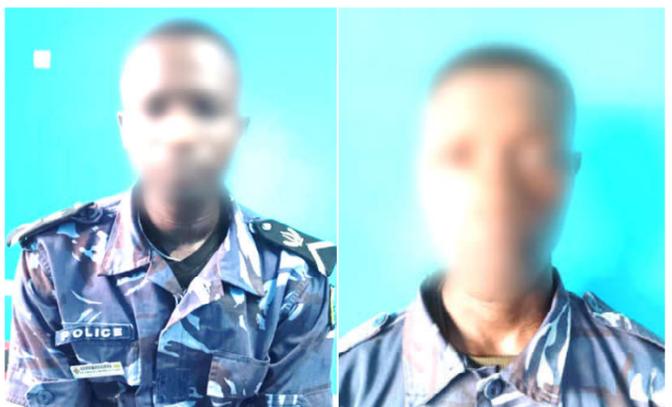
publics servant à retracer l'histoire des transactions et des droits réels sur une propriété immobilière. Il devrait également permettre également une meilleure maîtrise du système foncier national.

HOMICIDE À DJARKPANGA IMPLIQUANT 2 AGENTS DE POLICE

A. Abdou-Sharif et A. K. Ernest arrêtés

Le mardi 13 mai 2025, aux environs de 13 heures, Djarkpanga, chef-lieu de la préfecture de Mò, a été secoué par un crime odieux. Ce jour-là, deux individus se sont introduits au domicile d'une commerçante, revendeuse de produits de première nécessité, où ils l'ont violemment agressée à l'aide d'un pilon lui appartenant. La victime ayant reçu le coup fatal à la nuque, est morte sur le champ. Pendant qu'ils se trouvaient encore sur les lieux, un jeune du village est arrivé chez la dame pour acheter une cigarette. Sentant qu'il les avait reconnus, les deux hommes lui ont dit que la dame n'était pas là, puis ont rapidement quitté les lieux. Plus tard, les habitants du village ont découvert le corps sans vie de la victime. Des témoignages ont permis d'identifier deux suspects, fortement soupçonnés d'être des agents de la police nationale.

Grâce à ces signalements, la Gendarmerie nationale a pu retrouver et arrêter les deux hommes le jeudi 15 mai 2025 vers 20 heures. Il s'agit des nommés A. Abdou-Sharif et A. K. Ernest, tous deux policiers. Lors de



leur interrogatoire, ils ont reconnu avoir commis le crime. Ils ont expliqué être venus une première fois la veille du drame, mais avaient renoncé en raison de la présence du mari de la dame. Décidés à commettre leur forfait, ils sont revenus le lendemain. Pour distraire la dame, A. Abdou-Sharif lui a demandé le prix des pilons qui se trouvaient sur place. La dame lui a répondu qu'ils n'étaient pas à vendre. Pendant qu'elle avait le dos tourné, il a saisi un des pilons et lui a porté un violent coup à la nuque, ce qui l'a tuée sur le coup. Pendant ce temps, son complice A. K.

Ernest fouillait la maison pour prendre tout l'argent qu'il pouvait trouver. Ensuite, ils ont pris la fuite en direction de Lomé. Ils ont affirmé avoir agi dans le but d'obtenir une somme d'argent nécessaire à leur projet de désertion. Ils avaient ciblé cette dame après avoir constaté à plusieurs reprises qu'elle conservait de l'argent visible dans sa boutique. La Gendarmerie nationale condamne cet acte et présente ses condoléances à la famille éplorée. Les deux agents seront présentés au procureur de la République pour répondre de leurs actes.

114 RECOMMANDATIONS DE LA CNDH FORMULÉES DE 2019 À 2023

Bilan : un taux de mise en œuvre de 28,95%

Late Pater

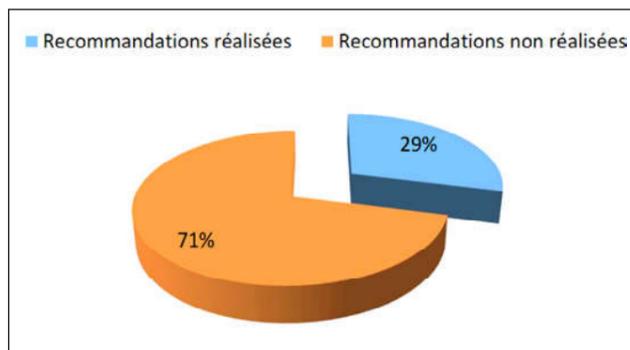
Au Togo, les recommandations formulées pour améliorer les pratiques souffrent. Au plan national, les institutions, pourtant constitutionnelles, s'en désolent souvent. Et c'est la faute, d'abord, des personnes compétentes à qui elles sont adressées. Selon le dernier rapport d'activités de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), pour le compte de l'année 2024, un suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures a été fait dans soixante-seize (76) unités d'enquêtes. Il a concerné cent quatorze (114) recommandations formulées de 2019 à 2023 à ces unités. Résultat : sur les 114 recommandations formulées, trente-trois (33) ont été mises en œuvre, soit un taux de mise en œuvre de 28,95%.

Bon, la Commission n'est pas pour autant découragée. Elle vient encore de formuler un total de cent trois (103) nouvelles recommandations, transmises aux autorités concernées. Comme faire limiter la collégialité aux dossiers d'informations en la supprimant pour les flagrants délits ; augmenter le nombre de magistrats et multiplier le nombre de cabinets d'instruction dans les tribunaux à compétence civile et correctionnelle ; rendre opérationnelle l'aide juridictionnelle pour faciliter le déplacement des parties civiles et des témoins indigents pour les besoins

de l'instruction et du jugement ; traiter, dans les délais raisonnables, les dossiers des détenus ; faire usage des dispositions bienveillantes du code de procédure pénale notamment en matière de liberté provisoire et du pardon judiciaire dans les dossiers pénaux qui sont éligibles ; appliquer davantage la liberté comme le principe et la détention comme l'exception en ayant, en tout temps, l'idée de la présomption d'innocence ; user de la prérogative d'opportunité des poursuites ; prévoir une dotation pour la prise en charge des besoins spécifiques des femmes détenues (serviettes hygiéniques, produits d'entretien intime) ; revoir à la hausse la quantité et la qualité des denrées mises à la disposition des prisons ; assurer le petit déjeuner aux mineurs ; doter les infirmeries des prisons en matériel et équipement médicaux nécessaires ; renforcer le partenariat avec les services sociaux des hôpitaux préfectoraux afin qu'ils puissent prendre en charge les personnes détenues malades ; négocier l'effectivité de l'assurance maladie universelle au profit des détenus ; allouer un fonds à chaque unité pour la prise en charge alimentaire et sanitaire des gardés à vue et la gestion des urgences ; faire construire des cellules pour femmes et pour enfants dans toutes les unités ; instituer une formation continue des officiers de police judiciaire (OPJ) sur la tenue

des registres de garde-à-voir...

Ces nouvelles recommandations sont faites au ministre de la justice, aux magistrats, au directeur de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, au ministre de la sécurité, après les constats de surpopulation carcérale et taux élevé de détention préventive, d'insuffisance dans la prise en charge des besoins spécifiques des femmes détenues, d'insuffisance de la quantité et de la qualité de l'alimentation, d'insuffisance de la prise en charge sanitaire des détenus, d'absence de dotation pour la prise en charge alimentaire et sanitaire des gardés à vue, d'absence de cellules pour femmes et enfants dans les unités de garde-à-voir, de mauvaise tenue des registres de garde-à-voir, etc. Ce sont des constats récurrents. Et comme pour donner l'exemple, la CNDH a dû agir en urgence dans les prisons civiles de Tsévié, d'Atakpamé, de Lomé et au cabanon du CHU Sylvanus Olympio, à la fin de ses des visites : don de médicaments et de matériel médical aux prisons civiles de Tsévié, d'Atakpamé et au cabanon ; don de serviettes hygiéniques, de produits d'entretien, de vivres et non vivres à la prison civile de Lomé ; remplacement des lits et matelas au cabanon grâce au plaidoyer auprès du directeur du CHU Sylvanus Olympio ; dépistage systématique de la tuberculose chez les détenus de la prison



civile d'Atakpamé et transfèrement des cas positifs dans le quartier réservé aux tuberculeux à la prison civile de Lomé pour une meilleure prise en charge. Certains partenaires (TEDIS-PHARMA, UBIPHARM, ordre des pharmaciens, association des commerçant(e)s du grand mar-

ché de Hédzranawoé) ont aidé à le faire. Pour le compte de l'année 2024, neuf (9) visites ont été effectuées et ont concerné quarante et une (41) unités d'enquêtes. En dehors des 41 unités d'enquêtes visitées, deux (2) prisons (prison civile de Lomé et prison civile d'Atakpamé) ont fait l'objet

de visites d'état des lieux dans le cadre de la formation des nouveaux commissaires du Mécanisme national de prévention de la torture (MNP). Pour les visites de suivi, soixante-seize (76) lieux en ont fait l'objet. Ce suivi n'a concerné que les unités d'enquêtes sur toute l'étendue du territoire. De même, une visite thématique sur les femmes en détention a concerné quatre prisons (prison civile de Kara, prison civile de Sokodé, prison civile de Kpalimé et prison civile de Tsévié).

A noter que le nombre de requêtes enregistrées par la CNDH est passé de 118 en 2023 à 149 en 2024, soit une augmentation de 20,80%.

MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Les chiffres du 1^{er} trimestre 2025, selon l'ARCEP

Chaque trimestre, l'observatoire des marchés des communications électroniques présente les indicateurs, notamment de nombre d'abonnés, de trafic, de chiffre d'affaires et d'investissement pour les marchés fixe et mobile. Les données concernent, pour ce qui est du marché mobile, les deux opérateurs YAS Togo (Togo Cellulaire) et Moov Africa Togo et, pour le marché fixe, les opérateurs YAS Togo (Togo Telecom), GVA Togo, CAFE Informatique & Télécommunications et TEOLIS.

Au premier trimestre 2025, le nombre d'abonnements à la téléphonie mobile (7 988 603 abonnés) a connu une augmentation de 4% par rapport au quatrième trimestre 2024 et de 10% par rapport au premier trimestre 2024. La télédensité mobile est de 93,14% à fin mars 2025. On note un regain d'intérêt à la téléphonie fixe dont les abonnements (80 641 abonnés) ont connu une croissance de 18% par rapport au premier trimestre 2024. En ce qui concerne l'internet, l'augmentation des abonnements à la data mobile 3G/4G se poursuit au premier trimestre 2025 avec un taux de 5% (5 899 539 abonnés). Au même moment, contrairement à la tendance baissière observée pour la 2G durant 2024, le taux d'abonnement a connu une croissance au premier trimestre 2025. S'agissant de la fibre à

domicile (FTTH), le premier trimestre 2025 a été marqué par une baisse globale de 0,5%, soit 688 abonnés en moins par rapport au quatrième trimestre 2024.

Le trafic voix mobile sortant a augmenté de 2% par rapport au quatrième trimestre 2024 tandis que le trafic voix fixe sortant a baissé de 7%. Le trafic data mobile downlink a connu une progression de 19% par rapport au quatrième trimestre 2024 alors que le trafic data fixe downlink poursuit sa hausse, avec un taux de progression de 78% par rapport au premier trimestre 2024 et de 12% par rapport au quatrième trimestre 2024. L'augmentation du trafic ne semble pas cependant s'accompagner d'une croissance du chiffre d'affaires réalisé par les opérateurs. En effet, le taux de croissance du chiffre d'affaires mobile est de 0% au premier trimestre 2025 par rapport au quatrième trimestre 2024 et celui du fixe a carrément baissé de 9%. Les investissements sur les deux marchés n'ont pas atteint leur niveau du premier trimestre 2024, avec une baisse de 51% et 19% respectivement pour les marchés mobile et fixe. L'écart est davantage plus remarquable par rapport à la situation au quatrième trimestre 2024, avec une baisse impressionnante de 81% et



49% respectivement pour les marchés mobile et fixe.

S'agissant du mobile money, on note une bonne progression du nombre d'abonnés de 26% (4 479 384 abonnés) par rapport au premier trimestre 2024 et de 5% par rapport au quatrième trimestre 2024. La valeur des transactions a également connu un bond de 32% (1 211 milliards de francs Cfa) par rapport au premier trimestre 2024 et 1% par rapport au quatrième trimestre 2024.

Enfin, le nombre de terminaux mobiles jugés conformes (c'est-à-dire identifiés et dont la marque est reconnue et figure dans la base de données IMEI de GSMA) a augmenté de 18% au premier trimestre 2025, entraînant aussi une baisse des terminaux non identifiés (-60,9%). La répartition des terminaux selon leur compatibilité technologique est de 41% pour la 2G, 16% pour la 3G, 42% pour la 4G et 1% pour la 5G.

EXERCICE MARITIME OBANGAME EXPRESS 2025

3 scénarios majeurs testés dans les eaux territoriales togolaises

Late Pater

Obangame Express est l'un des trois exercices maritimes régionaux qui s'inscrit dans une stratégie globale visant à renforcer la coopération entre les marines africaines et les forces internationales face aux menaces à la sécurité maritime, notamment le trafic illicite, la piraterie et la pêche illégale. L'exercice maritime Obangame Express 2025, parrainé par le Commandement des États-Unis pour l'Afrique (AFRICOM) et dirigé par la sixième flotte de la marine américaine, a eu lieu du 5 au 16 mai 2025 au large des côtes de l'Afrique de l'ouest. Les pays impliqués comprennent l'Angola, le Bénin, le Cap-Vert, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, le Gabon, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Maroc, le Liberia, le Nigeria, la République du Congo, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, la Gambie, le Togo et la Tunisie, ainsi que des partenaires européens tels que la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne, le Royaume-Uni, le Danemark et la France.

Au Togo, qui y a pris part du 10 au 15 mai 2025, l'exercice s'est articulé autour de trois scénarios majeurs, mis à part la formation à la communication entre les centres des opérations maritimes. Il s'agit de la gestion d'un incendie et d'un incident de pollution maritime ; de la recherche et du sauvetage de naufragés ; et de la lutte



contre les trafics illicites. Selon le compte rendu officiel, ces simulations, conduites dans les eaux territoriales togolaises, ont permis de tester la réactivité, la coordination et l'efficacité des différents acteurs engagés dans l'Action de l'État en Mer. Elles ont illustré l'engagement commun du Togo et des États-Unis en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité régionale. Cette 14^e édition d'Obangame Express a aussi permis de consolider la

coopération entre les marines africaines et leurs partenaires internationaux. La communication interrégionale et l'usage du logiciel SEAVISION ont été renforcés, facilitant ainsi le partage d'informations critiques et la coordination des opérations en temps réel. À l'issue de l'exercice, 110 participants ont reçu des certificats de participation, attestant de leur engagement en faveur de la sécurité maritime régionale.



LOMÉ FACE À UNE URGENCE FUNÉRAIRE

Suspension des inhumations au cimetière de Yokoè à partir du 31 mai

Etonam Sossou

La capitale togolaise traverse une situation préoccupante sur le plan funéraire. À partir du 31 mai 2025, toutes les nouvelles demandes d'inhumation ou d'achat de parcelles seront suspendues au cimetière de Yokoè, le plus grand site funéraire actuellement en activité dans la ville. L'annonce a été faite par le maire Aimé Koffi Djikounou, suscitant une vive inquiétude au sein de la population.

Cette décision intervient moins de deux ans après la fermeture du cimetière de Bè-Kpota, qui accueillait autrefois un grand nombre de sépultures. Depuis, le site de Yokoè est

devenu le point de convergence pour les enterrements à Lomé, recevant chaque week-end des centaines de corps. Sa fermeture temporaire, sans solution de remplacement immédiate, plonge de nombreuses familles dans l'incertitude.

L'indisponibilité des espaces d'inhumation pose un sérieux défi au District autonome du Grand Lomé (DAGL), responsable de la planification territoriale. En l'absence d'alternatives viables, le risque de voir se multiplier les enterrements clandestins dans les concessions familiales est élevé. Une pratique pourtant formellement interdite par la législation en vigueur.

Cette situation critique met en lumière une problématique plus large : la ges-

tion déficiente des espaces funéraires dans un contexte urbain de plus en plus contraint. La forte croissance démographique du Grand Lomé, combinée au manque de planification stratégique, exerce une pression considérable sur les infrastructures urbaines, y compris celles destinées aux rituels de fin de vie.

Dans un communiqué officiel, la municipalité indique avoir initié des démarches pour l'ouverture d'un nouveau site d'inhumation. « *Tout est mis en œuvre pour un retour à la normale dans les meilleurs délais* », peut-on y lire, sans pour autant donner d'indications précises sur le lieu, la capacité ou les délais d'achèvement du nouveau cimetière.

FOOTBALL/ 75^e CONGRES DE LA FIFA

Gianni Infantino met en avant les retombées de la nouvelle Coupe du Monde des Clubs de la FIFA™

Au cours du 75^e Congrès de la FIFA à Asunción - le premier jamais tenu au Paraguay -, le Président de la FIFA a souligné l'importance de la Coupe du Monde des Clubs de la FIFA 2025™ pour le football international.

Hervé A.

La compétition sous son nouveau format débutera le 14 juin prochain à Miami et rassemblera 32 équipes. Elle prévoit une dotation de USD 1 milliard ainsi qu'un fonds de solidarité de USD 250 millions pour les clubs non participants. De fait, les recettes n'iront pas à la FIFA mais serviront à garantir un héritage durable, qui perdurera bien au-delà de la finale du dimanche 13 juillet, organisée à New York - New Jersey.

"L'ensemble des revenus générés par la compétition seront réinvestis dans le football : sous forme de dotation pour les clubs participants et sous forme d'un fonds de solidarité qui profitera aux clubs du monde entier" a précisé Gianni Infantino. "Je tiens à remercier toutes les personnes et entités qui ont rendu cela possible : les confédérations, les fédérations, les ligues, les clubs, les joueurs, l'Association européenne des clubs, ainsi que son président. Toutes les personnes qui - comme nous - estiment qu'une compé-



tion de clubs à l'échelle planétaire est nécessaire pour que les clubs, et pas uniquement les sélections nationales, puissent briller sur la scène mondiale, progresser et se développer."

Et d'ajouter : "Il y aura plus de pays représentés lors de l'édition inaugurale de la Coupe du Monde des Clubs qu'il n'y en a eu en 100 ans d'histoire de la Coupe du Monde. Car aujourd'hui, les meilleurs clubs au monde rassemblent de nombreuses nationalités, des joueurs de qua-

lité venus des quatre coins de la planète. Il y aura donc quelque 90 pays directement représentés. Le Paraguay en est un bon exemple : il n'y a pas d'équipe paraguayenne qualifiée, mais des joueurs paraguayens prendront part à la compétition. Et c'est tout le Paraguay qui sera fier de les voir disputer et, qui sait, remporter la Coupe du Monde. Car oui, la Coupe du Monde des Clubs est bel et bien une Coupe du Monde. Il s'agit d'un événement historique, d'une grande pre-

mière, qui rencontrera un immense succès."

La Coupe du Monde des Clubs jouera un rôle clé en vue de l'objectif record de la FIFA en termes de revenus (USD 13 milliards) pour le cycle 2023-2026, tel que reflété dans le budget détaillé pour 2026 et le budget révisé pour 2023-2026, qui, à l'instar des états financiers de la FIFA 2024, ont été approuvés par le Congrès de la FIFA.

"Tout le monde est bienvenu aux États-Unis", a assuré M. Infantino. "Et je pense bien entendu aux joueurs, mais également à toutes les personnes impliquées, à chacun de nous, et à l'ensemble des supporters. Et ce n'est pas moi qui le dis, mais bien le gouvernement états-unien."

Auparavant, M. Infantino avait souhaité la bienvenue aux associations membres de la FIFA présentes à Asunción et exprimé sa gratitude envers le président du Paraguay, Santiago Peña, le président de la Fédération Paraguayenne de Football, Robert Harrison, et le vice-pré-

sident de la FIFA et président de la CONMEBOL, Alejandro Domínguez, qui ont tous pris la parole lors du Congrès.

"Le Paraguay a participé à la toute première Coupe du Monde de la FIFA, en 1930 en Uruguay. Et en 2030, année du centenaire de la compétition, le Paraguay contribuera pour la première fois de son histoire à l'organisation d'une Coupe du Monde. Comme cela a été le cas tout au long du Congrès, nous allons vivre des moments exceptionnels en 2030 au Paraguay, ainsi qu'en Uruguay et en Argentine", a affirmé le Président de la FIFA en référence aux matches de célébration qui se dérouleront dans le cadre

de l'édition 2030 de la Coupe du Monde, organisée par l'Espagne, le Maroc et le Portugal.

"Je tiens à dire ma reconnaissance à l'ensemble du Paraguay, à son président Santiago Peña, à chacun et à chacune, d'avoir accueilli le monde à bras ouverts ici, à Asunción. Tout le monde est heureux. On s'y sent bien. Ce n'est pas la première fois que je viens à Asunción, et je m'y sens chez moi à chaque fois."

Le Congrès de la FIFA a par ailleurs été informé de la mise en œuvre de la mobilisation mondiale contre le racisme, approuvée à l'unanimité l'an dernier par le 74^e Congrès de la FIFA.

BREVES

Le président Kossi Akpovy reconduit

Le président de la FTF reconduit pour un nouveau mandat de 4 ans à la Commission de Discipline de la FIFA

Le président de la Fédération Togolaise de Football (FTF), Colonel Guy Kossi Akpovy, a été réélu jeudi 15 mai 2025 en tant que membre de la Commission de Discipline de la FIFA, à l'occasion du 75^e Congrès de l'instance faïtière du football mondial qui s'est tenu à Asunción, au Paraguay.

Il s'agit de son troisième mandat consécutif au sein de cet organe juridictionnel indépendant, chargé d'examiner les infractions aux statuts et règlements de la FIFA, et d'assurer le respect de l'intégrité du football à l'échelle mondiale.

Reconduit pour une durée de quatre ans, le Colonel Akpovy bénéficie ainsi de la confiance renouvelée des associations membres, témoignant de sa rigueur, de son intégrité et de sa compétence en matière de gouvernance disciplinaire.

Cette élection du patron de la FTF renforce la présence du Togo au sein des instances internationales de régulation du football et reflète la volonté de la Fédération Togolaise de Football de s'inscrire durablement dans les mécanismes de gouvernance mondiale du sport.

Une journée de réflexions pour redonner vie au football à la base

La Ligue Régionale de Football Lomé-Golfe fait les choses en grand. Le samedi 17 mai dernier, elle a organisé une journée de réflexions à l'intention des présidents des clubs relevant de sa juridiction. Cette rencontre d'échanges a permis aux acteurs de la Ligue de faire le diagnostic de la situation pour entrevoir surtout un bel avenir pour le football à la base.

Pour cette journée de réflexions, plus d'une centaine de présidents de clubs et responsables d'académies ont répondu à l'appel de la Ligue. Pendant trois heures, une analyse holistique a été faite par les acteurs, partant des réalités poignantes tant administratives, financières que technicotactiques pour aider le football à la base de sortir des sentiers battus. Et de là, le football dans la juridiction de Lomé Golfe à fleurir. Ce, pour le bonheur du football togolais.

"C'est une journée rêvée, promise et accomplie", se réjouit le Président de la Ligue, Amenti Valentin. Ainsi, remercie-t-il les présidents de club pour leur grande mobilisation.

Loin d'être banale, mentionne M. Amenti, des vérités ont été dites lors de cette journée de réflexions par les acteurs du football à la base, dans la perspective de nourrir des espoirs tenaces. "En organisant cette journée, nous avons voulu faire une chose simple, mais puissante : vous écouter, entendre vos douleurs, frustrations et aspirations. Et je dois vous dire que vous avez parlé avec le cœur et nous avons entendu", a-t-il déclaré M. AMENTI Valentin, Président de la LRFLG

Et de poursuivre : "Ce que j'ai entendu me donne de la force, car la parole a été donnée et des idées ont jailli..."

Fort de cet acquis, le Président de la LRFLG a annoncé, dès cette semaine, la création des sous-commissions pour, dit-il, construire, pierre par pierre, la base de données régionales, l'une des priorités de la feuille de route du nouveau Bureau Exécutif.

A en croire les grandes lignes de l'agenda élaborée par le Bureau Exécutif de la Ligue, le lancement proprement dit des compétitions nécessite des préalables. Il s'agit notamment, annonce Amenti Valentin, de la formation imminente des présidents de clubs et secrétaires généraux sur la gouvernance des clubs, puis celle des arbitres et Commissaires de matchs.

Drame au Sénégal, un joueur décède

Samedi, lors de la 24^e journée du championnat de Ligue 1 sénégalaise, Fadiouf Ndiaye (28 ans), capitaine emblématique de l'US Ouakam, est tragiquement décédé à la suite d'un malaise en plein match contre l'Oslo FA.

Le football sénégalais est plongé dans la tristesse. Le drame s'est produit à l'approche de la mi-temps, au stade Biram Ly des Parcelles Assainies. Le défenseur central, numéro 20 de l'USO, s'est effondré après un violent choc. Les secours, immédiatement intervenus, ont tenté de le réanimer avant de procéder à son évacuation. Malheureusement, le joueur a rendu l'âme durant son transfert à l'hôpital. Son décès n'a été officiellement confirmé qu'à l'issue de la rencontre, remportée 2-0 par les Requins.

Formé au club, Fadiouf Ndiaye avait rejoint l'équipe première en 2013. Après un bref passage par le Jaraaf en 2017, il avait fait son retour à Ouakam, son club de cœur, pour l'accompagner dans sa remontée parmi l'élite. Leader respecté, capitaine naturel, il incarnait l'âme et les valeurs de l'USO.

Dans la foulée du drame, la Ligue Sénégalaise de Football Professionnel (LSFP) a annoncé le report de tous les matchs prévus dimanche et lundi, en hommage au joueur disparu. Sur les réseaux sociaux, les messages de condoléances se sont multipliés, émanant de clubs, d'anciens joueurs, de supporters et de figures du football local.

Le Sénégal perd un homme, un capitaine, un frère. Le nom de Fadiouf Ndiaye restera à jamais gravé dans la mémoire du football sénégalais. Une tragédie qui rappelle la fragilité de la vie, même pour ceux que l'on croit invincibles sur un terrain.

CAN U20/

L'Afrique du Sud brise le rêve de triplé du Maroc

Le Maroc a été battu par l'Afrique du Sud (1-0) ce dimanche en finale de la CAN U20 2025, au stade international du Caire, en Egypte. Les Lionceaux de l'Atlas passent ainsi à côté de leur deuxième titre, et manquent l'occasion de réaliser le triplé après les précédents sacres en catégories U17 et U23.

Le Maroc se faisait peur d'entrée. De retour dans le onze de départ depuis sa sortie sur blessure lors de l'entrée en lice des Lionceaux de l'Atlas (victoire 2-3 contre le Kenya), Abdelhamid Ait Boudlal exécutait une mauvaise passe en retrait pour son gardien Yanis Benchaouch. Venu au pressing, l'avant-centre sudafricain Jody Ah Shene interceptait la transmission, mais butait sur Benchaouch, vigilant (3e).

Mis à part cette frayeur, il n'y avait pratiquement rien à signaler en termes de situations dangereuses, ni d'un côté ni de l'autre. Et ce, jusqu'à la 22^e minute de jeu, et cette occasion à l'initiative d'Ilias Boumassaoudi. Trouvé à gauche sur un renversement depuis l'aile opposée, l'attaquant du FC Den Bosch passait entre deux adversaires directs et forçait Fletcher Lowe à la parade avec une frappe

dans l'angle fermé.

Les Sud-Africains répliquaient en contre-attaque. Au bout d'une remarquable remontée de balle depuis la défense, Shakeel April faisait briller Benchaouch à son tour. Le portier monégasque faisait barrage dans l'angle fermé, près de son montant gauche (22e).

Le temps d'observation était vraisemblablement terminé. Le Maroc prenait significativement l'ascendant sur son adversaire. Excentré à gauche, Mouad Dahak allumait F. Lowe avec une lourde frappe à la lisière de la surface, après une récupération haute de la part des siens (25e).

Peu après la reprise, Jones El-Abdellaoui héritait du ballon au premier poteau après un service en retrait de l'arrière droit Hamza Koutoune. L'attaquant en apprentissage du côté du Celta Vigo,

héros de la demi-finale, butait sur Lowe (52e), qui n'avait clairement pas volé son titre de meilleur gardien de cette CAN U20.

Alors que son étreinte s'intensifiait d'avantage, le Maroc concédait le but à la 70e, contre le cours du jeu. Profitant d'une intervention manquée d'un adversaire au milieu de terrain, l'Afrique du Sud scoraient par l'intermédiaire de Gomolemo Kekana.

Parti dans le dos de l'arrière-garde marocaine, le milieu de la réserve des Mamelodi Sundowns expédiait une frappe dans le coin droit des filets de Benchaouch (1-0, 70e). Initialement invalidé pour une position litigieuse d'hors-jeu, le but était finalement accordé après intervention de la VAR.

Dos au mur, les Marocains jouaient donc leur va-tout. Ils étaient à deux doigts d'être récompensés à la 83e. Mais, seul

au second poteau, Othmane Maamma manquait le cadre sur sa reprise de la tête, alors qu'il coupait un centre à l'arraché de Koutoune.

Dans une fin de match débridée, Benchaouch s'employait pour éviter le coup de poignard. Ce dernier claquait en comer une frappe d'April, préalablement lancé à droite sur un contre éclair. Symbole de la frustration et de l'impuissance marocaine, Baouf écopait d'un carton jaune très orangé après avoir quasiment arraché le maillot d'un adversaire.

L'Afrique du Sud tenait sa revanche, après avoir perdu sa première finale face au même adversaire en 1997. En parallèle, elle soulève son premier trophée de la CAN U20. De leur côté, les Marocains échouent et manquent de le triplé chez les CAN de jeunes, après les précédents sacres des U17 et des U23.

OLYMPISME/

Kirsty Coventry : " Ma première priorité est d'écouter "

Après Dakar, où elle a retrouvé la commission de coordination des Jeux olympiques de la Jeunesse 2026, Kirsty Coventry s'est rendue au Koweït pour l'Assemblée générale du Conseil olympique d'Asie. Elle y a tenu son premiers discours officiel en tant que présidente élue du Comité international olympique. L'occasion d'annoncer la couleur de son mandat, principalement au cours des premiers mois.

Donner la parole aux CNO et aux athlètes

La vocation universelle du CIO reste la même, mais le symbole de l'élection d'une première présidente venant d'Afrique la renforce indubitablement. L'ancienne nageuse, qui reste l'athlète africaine la plus médaillée de l'histoire des Jeux olympiques (sept médailles dont deux en or), compte bien répondre aux grandes attentes que le Mouvement place en elle. Sa méthode : le dialogue. "Ma première priorité est d'écouter, a-t-elle annoncé devant les membres de l'OCA. Je veux entendre ce que vous avez à dire - vos CNO, vos athlètes - sur ce dont vous avez besoin, ce que vous attendez et comment vous envisagez votre rôle dans la construction de l'avenir de notre Mouvement olympique."

La Zimbabwéenne avait déjà confié qu'elle souhaitait consulter un certain nombre d'acteurs quant à la trajectoire du CIO

dans les années futures, désirent co-construire cet avenir. "En tant que fière olympienne, je peux vous promettre ceci : les athlètes resteront au cœur de tout ce que je fais. Mais la question est de savoir comment mieux soutenir les athlètes dans leur parcours pour devenir des olympiens, appuie-t-elle. Pour ce faire, nous devons écouter attentivement les athlètes eux-mêmes et les CNO qui travaillent sans relâche pour les soutenir à chaque étape de leur parcours."

L'Asie " au cœur de l'avenir " olympique

Coventry succédera officiellement à Thomas Bach le 23 juin. Son mandat prendra rapidement un accent asiatique avec les Championnats du monde de natation à Singapour (du 11 juillet au 3 août), les Jeux mondiaux de Chengdu (7-17 août) et les Championnats du monde d'athlétisme à Tokyo (13-21 septembre). Un continent que



la présidente élue du CIO prend en exemple. "L'Asie a toujours occupé une place particulière dans le Mouvement olympique et dans mon cœur. C'est une région pleine de dynamisme, de passion, d'innovation et d'ambition. Vous n'êtes pas seulement une partie vitale de la communauté olympique, vous êtes au cœur de son

avenir", a-t-elle souligné, en appelant à "une Asie forte et unie, soutenue par un OCA fort".

Au centre de l'attention avec les Jeux d'hiver de PyeongChang 2018, les Jeux de Tokyo 2020 et les Jeux d'hiver de Pékin 2022, le continent sera à nouveau mobilisé en 2027 pour un événement inédit, sur lequel le Mouvement olympique fonde beaucoup d'espoirs. "Avec les premiers Jeux olympiques eSport 2027 à Riyad, en Arabie saoudite, l'Asie sera à nouveau une pionnière dans un avenir proche, en adoptant l'innovation et en atteignant les jeunes", s'enthousiasme-t-elle. Son mandat pourrait aussi coïncider avec une récompense de choix pour le bon élève : le retour des Jeux olympiques et paralympiques sur le continent. La Corée du Sud, l'Indonésie et certains pays du Golfe préparent déjà leur dossier de candidature pour l'édition 2036.

PROJET WACA RECIP

Renforcement de la résilience des communautés des pêcheurs, mareyeuses et maraîchers des côtes togolaises

F. Woussou

Face à l'avancée inexorable de la mer et les moyens mis en œuvre par les autorités togolaises pour y faire face, les activités des certaines communautés de pêcheurs, de mareyeurs et de maraîchers avaient été impactées par les travaux de protection de la côte togolaise côtière.

En effet, les activités de la pêche, de la production agricole et maraîchère restent confrontées à d'énormes défis au rang desquels l'érosion côtière, la pauvreté organique et minérale des sols, les maladies et les ravageurs, les faibles capacités techniques de conservation et de commercialisation des productions, la faible organisation des producteurs, etc. Grâce au projet WACA, un sous-projet de renforcement de la résilience des communautés des pêcheurs, mareyeuses et des maraîchers des côtes togolaises a été initié en faveur de ceux du segment de côte Gbodjomé – Sanvee Condji.

Selon WACA, les objectifs spécifiques du sous-projet social sont les suivants : améliorer les moyens de

production ; améliorer la transformation de la production ; améliorer les techniques de conservation de la production ; améliorer la commercialisation de la production ; améliorer l'organisation des bénéficiaires ; améliorer l'environnement de travail ; augmenter les revenus des bénéficiaires de manière durable.

Dans la mise en œuvre de ce sous-projet, une remise partielle de don d'équipements aux maraîchers et mareyeuses bénéficiaires du sous-projet social vient de se dérouler dans la localité d'Agbodrafo en faveur des maraîchers (40) et le groupement de mareyeuses (147) des communes Lacs1 et Lacs3. Le don d'équipements est composé de : 63 pulvérisateurs électriques à pression avec batterie rechargeable ; 63 combinaisons de protection pour maraîchers ; 39 glacières de capacité 144 litres ; 13 congélateurs de capacité de 520 litres. « Le coût total des équipements s'élève à 26 447 340 FCFA TTC », confie-t-on à l'Unité de gestion du projet (UGP) WACA-Togo.

Le Maire de la commune des Lacs 3, Agbodrafo a exprimé toute sa sa-



Remise symbolique des équipements aux mareyeuses et maraîchers

tisfaction pour l'aide apportée aux communautés de pêcheurs, de mareyeurs et maraîchers de sa localité. « Aujourd'hui nous partageons la joie des mareyeuses et les maraîchers matériels et opérationnelles de ces communautés.

A l'issue de ce premier don, WACA-Togo informe que d'autres équipements tels que les filets, les pirogues, les gilets de sauvetage, les moteurs hors-bord sont en cours d'acquisition. A cela, il faut ajouter, la construction des infrastructures que sont les fours Chorchors, les forages et les latrines. « Il est intéressant de relever que toutes ces remises d'équi-

pements sont précédées des formations à chaque groupe de bénéficiaires avant leur utilisation, ceci pour la pérennisation », précise-t-

on. Il faut indiquer que dans le cadre de ce sous-projet d'aide aux populations résilientes côtières entre Aflao et

Sanvee-Condji, la Fédération nationale des coopératives de pêche du Togo (Funecoopeto) mène régulièrement des séances d'informations et de sensibilisation dans les villages côtiers. Ainsi, les localités d'Aflao, Gbodjomé, Adjissém, Agbodrafo, Gumu-Kopé, Nlessi et Adjido ont été l'objet de cette activité au mois de mars dernier. Au cours des rencontres, le Président LÉGBÉZÉ Dosseh et le SG ADAM Abdoudermane de la FUNECOOPETO ont apporté les informations idoines aux populations cibles afin de bénéficier des aides matérielles de l'Etat togolais à travers le projet WACA.

POUR UTILISATION ILLÉGALE DE LOGICIEL

La SOBEBRA du Bénin condamnée à verser 10 millions FCFA à un développeur togolais

Le Tribunal de commerce de Cotonou a tranché en faveur d'un développeur togolais dans un litige qui l'opposait à la Société béninoise de brasserie (SOBEBRA), statuant sur une affaire de propriété intellectuelle et d'usage illicite de logiciel.

Etonam Sossou

Selon les faits rapportés, le différend remonte à plus d'une décennie. En juin 2010, la SOBEBRA signait un contrat de licence avec Eyoudja Takougnadi, un entrepreneur togolais, pour l'utilisation de son logiciel destiné à maîtriser les flux d'emballages entre la société et ses distributeurs agréés. Le contrat accordait à la SOBEBRA un droit d'exploitation du logiciel sur tout le territoire béninois.

Le 3 octobre 2017, la SOBEBRA informe officiellement Takougnadi de sa décision de résilier le contrat, lui adressant un préavis d'un mois, comme prévu par les clauses contractuelles. Cependant, plusieurs années après la résiliation, Takougnadi constate que le logiciel est toujours utilisé par les distributeurs de la brasserie, sans

qu'aucune redevance ne lui soit versée.

Estimant que ses droits ont été bafoués, le développeur togolais dépose, le 28 octobre 2022, une plainte devant le Tribunal de commerce de Cotonou. Dans sa requête, il réclame cent millions de francs CFA à la SOBEBRA au titre de dommages et intérêts, exige la cessation immédiate de l'exploitation du logiciel, la restitution de tous les documents y afférents, ainsi que l'exécution provisoire sur minute du jugement.

Après plusieurs mois d'instruction, le tribunal a reconnu la responsabilité de la SOBEBRA pour usage abusif du logiciel au-delà des termes contractuels. Le verdict rendu ce jeudi 30 mars 2023 condamne la société de brasserie à verser une indemnité de dix millions de francs CFA à M.

Takougnadi. Une décision qui, bien qu'inférieure au montant initialement demandé par le plaignant, consacre le principe de respect des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle dans le secteur privé.

Cette affaire met en lumière un enjeu croissant en Afrique de l'Ouest : la protection des innovations technologiques locales. Les développeurs et éditeurs de logiciels sont souvent confrontés à une exploitation non encadrée de leurs créations, notamment par de grandes entreprises qui, après une période contractuelle, continuent parfois à utiliser les systèmes sans autorisation.

La SOBEBRA, de son côté, n'a pas encore communiqué officiellement sur la décision de justice. Il n'est pas exclu que la société interjette appel dans les jours à venir.

ENTRE LIBÉRATION ET JUGEMENT

Le parcours des femmes violentées qui ont osé quitter leurs bourreaux

E. Sossou

Elles sont de plus en plus nombreuses à franchir le pas. Battues, humiliées, ou psychologiquement brisées, ces femmes victimes de violences basées sur le genre (VBG) décident aujourd'hui de quitter leurs conjoints pour se reconstruire. Si ce choix est salué par les organisations de défense des droits humains, il n'en reste pas moins vivement jugé par une partie de la société togolaise, encore très attachée à certaines normes sociales et religieuses.

Assise dans un centre d'accueil de Lomé, Rita, 34 ans, raconte d'une voix calme mais ferme son calvaire. « J'ai supporté pendant six ans. Les coups, les injures, les menaces... jusqu'au jour où j'ai cru que j'allais y laisser ma vie. J'ai pris mon fils et je suis partie. » Aujourd'hui en sécurité, Rita tente de reconstruire sa vie avec l'aide d'une association locale. Elle suit une formation en couture et bénéficie d'un soutien psychologique. Comme elle, plusieurs femmes brisent le silence et s'émancipent d'un foyer devenu un lieu de terreur.

Une société divisée

Mais dans l'opinion publique, les réactions sont loin d'être unanimes. Si certains saluent le courage de ces femmes, d'autres estiment qu'elles auraient dû « sauver leur foyer ». « Une femme ne doit pas quitter son mari, quelles que soient les difficultés. Il faut prier, patienter, supporter. C'est comme ça que nos mères ont fait », affirme M. Kossi A., enseignant à Lomé. Pour lui, la séparation n'est pas une option dans un mariage traditionnel.

À l'opposé, Mme Elom Mawulé,



juriste et militante féministe, dénonce ce discours. « On glorifie la souffrance féminine. Pourquoi demande-t-on toujours à la femme de supporter, et jamais à l'homme de changer ? Quitter un conjoint violent, c'est un acte de survie, pas d'égoïsme. »

Le regard critique que porte une partie de la société sur ces femmes est souvent nourri par des interprétations religieuses et des normes coutumières strictes. Dans certaines communautés, une femme qui quitte son mari est perçue comme « maudite » ou « indigne ». Les retours en famille sont parfois mal accueillis, et les femmes font face à des rejets, y compris de leurs proches. « Ma mère m'a dit que j'avais déshonoré notre nom. Mon oncle m'a fermée sa porte », confie Alice, 28 ans, qui a fui un mariage arrangé devenu cauchemar. « Mais je préfère leur colère à la mort. »

Un lent changement de mentalités

Pourtant, le vent du changement souffle timidement. Les campagnes

de sensibilisation sur les VBG, menées par le gouvernement et la société civile, commencent à porter leurs fruits. Le ministère de l'Action sociale encourage désormais les femmes à signaler les cas de violences et à faire valoir leurs droits. « Nous avons des lignes d'écoute, des centres d'accueil, des juristes et des psychologues mobilisés », explique une responsable du ministère. « Le plus dur reste de changer les mentalités et faire comprendre que quitter un conjoint violent n'est pas un échec, mais un acte de courage. »

Tant que la société continuera à blâmer les victimes au lieu des agresseurs, les avancées resteront fragiles. Pour les défenseurs des droits humains, il est urgent de rééduquer, de sensibiliser les hommes, les chefs religieux, les leaders communautaires, mais aussi les familles. « On ne peut pas exiger que les femmes se taisent pour la paix », martèle Mme Mawulé. « Il faut leur tendre la main, pas les pointer du doigt.

FACE À LA DESTRUCTION DES ÉCOSYSTÈMES NATURELS

Un combat vital pour la biodiversité

Le Togo, avec sa mosaïque de paysages allant de la forêt tropicale dense au nord, aux mangroves de la côte, abrite une richesse écologique inestimable. Ce patrimoine naturel, longtemps préservé dans 83 aires protégées à travers le pays, est aujourd'hui sous pression : déforestation, braconnage, agriculture extensive, urbanisation non contrôlée, et changement climatique accélèrent la dégradation des écosystèmes.

Les parcs nationaux togolais regorgent de vie : éléphants de forêt, léopards, chimpanzés, antilopes, hyènes, hippopotames, mais aussi une multitude d'oiseaux, de reptiles, d'insectes et d'arbres emblématiques comme le baobab, le kapokier ou l'iroko. Cette biodiversité exceptionnelle n'est pas seulement un trésor à contempler, elle joue un rôle crucial

dans l'équilibre climatique, la régulation des cycles de l'eau, la fertilité des sols et la sécurité alimentaire des populations locales.

Et pourtant, chaque année, plusieurs hectares de forêts disparaissent. Dans les zones rurales, la pression foncière pousse les populations à grignoter les espaces protégés pour cultiver ou construire. Dans les grandes villes comme Lomé, l'urbanisation rapide s'accompagne souvent d'un pillage insidieux des ressources naturelles.

Des efforts notables mais insuffisants

Conscient de l'enjeu, l'État togolais, appuyé par des partenaires internationaux et des ONG locales, a lancé des initiatives fortes : multiplication des brigades forestières, renforcement des sanctions contre le braconnage, sensibilisation communau-

taire, reboisement, et innovation via le Laboratoire d'Accélération pour une protection écologique plus intelligente. Le parc Fazao Malfakassa et celui de Togodo sont devenus des pôles pilotes. Ils bénéficient de la présence de gardes forestiers dévoués et d'écogardes formés aux techniques modernes de surveillance. Ces femmes et hommes, souvent peu visibles dans l'opinion publique, assurent avec détermination la surveillance de territoires immenses, parfois au péril de leur vie. Mais les défis demeurent. L'absence de financement durable, le manque d'infrastructures de recherche et de suivi écologique, la corruption à certains niveaux, et surtout le déficit d'appropriation locale ralentissent les progrès.

LA VARIOLE DU MPOX AU TOGO

Trois cas déjà confirmés

Les informations se font de plus en plus insistantes, l'apparition de la variole du Mpx sur notre territoire. Elles ont été confirmées par un communiqué du gouvernement. Au départ, un cas a été signalé. Il s'agit d'une femme de 22 ans résidant dans le district sanitaire du Golfe. Ensuite, un second cas qui concerne le mari de la première patiente. Puis un troisième a été annoncé ce dimanche. Tous les trois sont actuellement pris en charge par les services sanitaires compétents. Les autorités appellent les populations à la vigilance.

Voici ce que nous devons savoir de la variole du singe ou la variole simienne ou du Mpx

Maurille AFERI

1. Qu'est-ce que le Mpx (variole du singe) ?

Le Mpx, connu également sous le nom de variole du singe, est une zoonose, c'est-à-dire une maladie infectieuse transmise de l'animal à l'homme. Identifiée pour la première fois chez l'homme en 1970 en République Démocratique du Congo (RDC), elle est causée par un virus de la famille des orthopoxvirus, similaire au virus de la variole humaine. Le Mpx est endémique (Une maladie endémique est une maladie constamment présente dans une région ou une population donnée. La prévalence de la maladie reste stable et sa propagation est assez prévisible dans le temps.) dans certaines régions d'Afrique centrale et de l'Ouest, où des épidémies localisées se produisent régulièrement. Bien que la maladie ait principalement touché l'Afrique par le passé, des cas récents dans d'autres régions du monde ont suscité une préoccupation mondiale.

2. Quels sont les symptômes du Mpx ?

Les symptômes du Mpx commencent généralement par une fièvre accompagnée de frissons, de maux de tête, de douleurs musculaires et de fatigue. Des adénopathies (gonflements des ganglions lymphatiques) peuvent également survenir, en par-

ticulier au niveau du cou, des aisselles et de l'aîne. Après environ deux jours de fièvre, une éruption cutanée apparaît, souvent débutant sur la face, dans la bouche puis s'étendant sur le tronc, et aux membres (paumes des mains et plantes des pieds). L'éruption évolue de taches plates à des vésicules remplies de liquide, et finalement à des croûtes qui tombent au bout de deux à trois semaines. La présentation clinique peut varier, et certains cas récents ont montré des lésions cutanées limitées à la région génitale sans symptômes initiaux.

3. Comment se transmet le Mpx ?

Le Mpx se transmet par contact direct avec les fluides corporels d'un animal ou d'une personne infectée, ainsi que par des objets contaminés, comme les draps ou les vêtements. Bien que la transmission de l'animal à l'homme soit plus courante, la transmission interhumaine est également possible, bien que généralement limitée. Le virus peut se propager par des gouttelettes respiratoires lors de contacts étroits prolongés, mais aussi par des contacts directs avec des lésions cutanées ou des muqueuses. On note aussi une transmission sexuelle.

4. Qui est le plus à risque de contracter le Mpx ?

Les personnes vivant dans des zones endémiques ou en contact étroit

avec des animaux sauvages sont plus à risque de contracter le Mpx. Les épidémies récentes ont également montré une prévalence accrue parmi les communautés MSM (hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes), en raison de modes de transmission impliquant des contacts proches et intimes. Les enfants et les personnes immunodéprimées sont également plus susceptibles de développer des formes graves de la maladie.

5. Quels sont les traitements disponibles pour le Mpx ?

Le traitement du Mpx est principalement symptomatique, visant à soulager les symptômes et à prévenir les complications. Dans la plupart des cas, la maladie se résout spontanément en deux à trois semaines. Certains antiviraux peuvent être utilisés, bien que les preuves de leur efficacité contre le Mpx soient limitées. En cas de besoin, l'immunisation passive avec des immunoglobulines spécifiques peut également être envisagée.

6. Où en est-on des vaccins contre le Mpx ?

Deux vaccins sont utilisés pour lutter contre le Mpx, tous deux recommandés par le Groupe stratégique consultatif d'experts sur la vaccination (SAGE). L'OMS recommande ces vaccins uniquement pour les personnes à risque, telles que celles ayant eu un contact étroit avec des personnes infectées ou appartenant à des

groupes particulièrement exposés au virus. L'organisation ne conseille pas de campagne de vaccination de masse pour le moment.

Le CDC Afrique évalue qu'il y a environ 200 000 doses disponibles, alors qu'il en faudrait au moins 10 millions, selon les plans de vaccination des pays concernés.

7. Pourquoi les autorités s'inquiètent-elles du virus Mpx ?

Les autorités sanitaires mondiales s'inquiètent de la propagation croissante du Mpx en dehors des zones endémiques traditionnelles, ce qui suggère une capacité accrue du virus à se transmettre entre humains. On a remarqué l'apparition d'une nouvelle souche, avec des caractéristiques inquiétantes, que les chercheurs ont appelé «clade lb», qui semble plus virulente, notamment une propagation géographique étendue et un mode de transmission possiblement plus efficace, y compris par des contacts sexuels. Elle atteint plus les enfants avec une létalité élevée. Avec cette nouvelle souche, on note aussi beaucoup d'effets secondaires (oculaires, cutanés ou génitaux) après la guérison. L'OMS a déclaré une urgence de santé publique de portée internationale pour mobiliser les ressources nécessaires à la lutte contre ce virus émergent.

8. Mpx : que change le déclenchement du plus haut niveau d'alerte par l'OMS ?

Le déclenchement du plus haut niveau d'alerte par l'OMS pour le Mpx reflète la gravité de la situation et la nécessité d'une réponse coordonnée à l'échelle mondiale. Cela signifie que les pays doivent intensifier la surveillance, renforcer les capacités de diagnostic, et se préparer à gérer une



augmentation possible des cas. Cette alerte vise également à sensibiliser le public et les professionnels de la santé pour prévenir une propagation plus large du virus.

9. Mpx : que faire pour éviter une pandémie mondiale ?

Pour éviter que le Mpx ne devienne une pandémie mondiale, il est crucial de détecter les cas rapidement, d'isoler les personnes infectées, et de suivre de près leurs contacts. La vaccination des populations à risque, associée à une sensibilisation accrue et à des mesures de prévention communautaires, est également essentielle. La recherche continue sur les modes de transmission et les mutations du virus est primordiale pour adapter les stratégies de lutte contre la maladie.

10. Quelles sont les mesures à prendre si l'on pense être infecté par le Mpx ?

Si une personne pense être infectée par le Mpx, elle doit immédiatement se mettre en isolement pour éviter de propager le virus. Elle doit consulter un professionnel de santé pour un diagnostic et suivre les recommandations pour le traitement et l'isolement. Les contacts proches doivent être informés pour qu'ils puissent se faire surveiller ou se faire vacciner si nécessaire. Une hygiène rigoureuse, comme le lavage fréquent des mains et la dés-

infection des surfaces, est également importante pour réduire le risque de transmission.

11. Mesures prises par les autorités

Pour éviter la propagation du virus, le gouvernement togolais a annoncé plusieurs actions immédiates :

- Renforcement de la surveillance épidémiologique et de l'alerte précoce;
- Organisation de la prise en charge des cas dans les centres de santé ;
- Campagnes de sensibilisation sur les signes de la maladie et les gestes préventifs.

Les autorités appellent la population à adopter des gestes simples mais essentiels :

- Se laver régulièrement les mains avec de l'eau propre et du savon ;
- Se protéger la bouche et le nez en cas de toux ou d'éternuement (le port du masque est conseillé) ;
- Éviter tout contact direct ou indirect avec des personnes suspectées d'être infectées ;
- En cas de symptômes suspects, contacter immédiatement un personnel de santé.

Le gouvernement rappelle que le Mpx peut être guéri s'il est détecté tôt. Il appelle donc au civisme, à la vigilance et à la solidarité de tous pour prévenir une éventuelle propagation du virus.

DATES	RÉSULTATS		
VENDREDI 16 - 05 - 2025	LOTO DIAMANT VENDREDI : 16 / 05 / 2025 TIRAGE N° 275 09H00 38 86 85 47 36 23 51 14 25 39	LOTO KADOO VENDREDI : 16 / 05 / 2025 TIRAGE N° 856 13H00 40 30 38 20 02 05 62	LOTO KING VENDREDI : 16 / 05 / 2025 TIRAGE N° 98 18H00 12 43 55 64 63
SAMEDI 17 - 05 - 2025	LOTO DIAMANT SAMEDI : 17 / 05 / 2025 TIRAGE N° 276 09H00 40 43 79 81 77 11 70 67 73 01	LOTO SAM SAMEDI : 17 / 05 / 2025 TIRAGE N° 412 13H00 31 88 28 13 41	LOTO BINGO SAMEDI : 17 / 05 / 2025 TIRAGE N° 99 18H00 65 88 63 81 36
LUNDI 19 - 05 - 2025	LOTO DIAMANT LUNDI : 19 / 05 / 2025 TIRAGE N° 277 09H00 63 77 36 41 46 43 07 06 51 15	LOTO DIAMANT LUNDI : 19 / 05 / 2025 TIRAGE N° 1265 13H00 41 63 71 15 47	LOTO GOLD LUNDI : 19 / 05 / 2025 TIRAGE N° 98 18H00 83 22 56 89 15
GROS LOTS DU TIRAGE N°99 DE LOTO BINGO DU 17 MAI 2025	GROS LOTS DU TIRAGE N°1265 DE LOTTO DIAMANT DU 19 MAI 2025	GROS LOTS DU TIRAGE N°412 DE LOTO Sam DU 17 MAI 2025	GROS LOTS DU TIRAGE N°856 DE LOTO KADOO DU 16 MAI 2025
@ LOMÉ # Point de vente 30235 * Deux (02) super gros lots d'une valeur globale de 5.000.000 FCFA # Point de vente 60068 * Un (01) super gros lot de 2.500.000 FCFA	@ LOMÉ # Point de vente 50558 * Un (01) gros lot de 1.000.000 FCFA # Point de vente 70028 * Un (01) gros lots de 1.000.000 FCFA @ NOTSE # Point de vente 20245 * Un (01) gros lots de 1.500.000 FCFA	@ LOMÉ # Point de vente 90054 * Deux (02) super gros lots d'une valeur globale de 5.250.000 FCFA # Point de vente 70341 * Un (01) super gros lot de 2.500.000 FCFA # Point de vente 50444 * Un (01) super gros lot de 2.000.000 FCFA # Point de vente 60624 * Un (01) gros lot de 1.000.000 FCFA # Point de vente 00522 * Un (01) gros lot de 1.000.000 FCFA # Point de vente 50529 * Un (01) gros lot de 1.000.000 FCFA @ ADÉTICOPÉ # Point de vente 50628 * Un (01) maxi gros lot de 7.500.000 FCFA	@ LOMÉ # Point de vente 30043 * Trois (03) super gros lots d'une valeur globale de 15.000.000 FCFA # Point de vente 90054 * Deux (02) super gros lots d'un montant total de 4.500.000 FCFA @ ADETICOPÉ # Point de vente 50739 * Un (01) gros lot de 1.000.000 FCFA
GROS LOTS DU TIRAGE N°98 DE LOTO GOLD DU 19 MAI 2025			@ ANÉHO # Point de vente 70443 * Un (01) super gros lot de 2.500.000 FCFA @ KPALIMÉ # Point de vente 40225 * Un (01) gros lot de 1.500.000 FCFA @ AMLAMÉ # Point de vente 20329 * Un (01) gros lot de 1.000.000 FCFA @ BADOU # Point de vente 20134 * Un (01) gros lot de 1.000.000 FCFA

Du Lundi au Samedi

Loto
Matinal



NOUVEAU

LA CHANCE *du matin*

Une autre possibilité
de **GAGNER PLUS**

9 heures



*Offre soumise à conditions,
Jouez de manière responsable.

18+